

République Française
Département des Vosges
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Nombre de membres

Séance du lundi 13 mai 2019

en exercice: 13

L'an deux mille dix-neuf et le treize mai l'assemblée régulièrement convoqué le 04 mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Virginie GREMILLET.

Présents : 11

Votants: 11

Sont présents: Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Hervé LAHAYE, Michel ULRICH, Dominique PREVOT, Joël FLUCK, Jean-Paul JACQUOT, Jean FOUCHÉ, Anne-Marie FREUDENBERGER

Excuses: Monique AMET, Christine PIERSON

Secrétaire de séance: Philippe PARADIS

Le compte rendu du 10 avril 2019 a été approuvé.

Le point suivant a été reporté : Achat de matériel

DE 2019 042: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET PRINCIPAL
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2019_023 DU 20/03/2019

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de l'exercice 2018	181 934.07 €
Résultat cumulé au 31/12/2018	181 934.07 €
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	- 123 619.06 €
Solde d'exécution 2018	- 105 721.45 €
Solde cumulé au 31/12/2018	- 229 340.51 €
<i>RAR - Dépenses d'investissement</i>	- 50 000.00 €
<i>RAR - Recettes d'investissement</i>	113 565.00 €
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2019</u>	
Besoin de financement au 1068	165 775.51 €
Solde d'exécution reporté	- 229 340.51 €
Résultat de fonctionnement reporté	16 158.56 €

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 043: DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	4000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-4000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	229340.51	
1641	Emprunts en euros		233340.51
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-4000.00
TOTAL :		229340.51	229340.51
TOTAL :		229340.51	229340.51

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision budgétaire modificative.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 044: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET EAU
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2019_023 DU 20/03/2019

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté		59 710.33 €
Résultat de l'exercice 2018		70 428.72 €
Résultat cumulé au 31/12/2018		130 139.05 €
Pour mémoire sur la section d'investissement		
Excédent antérieur reporté		47 877.38 €
Solde d'exécution 2018		- 70 058.97 €
Solde cumulé au 31/12/2018		- 22 181.59 €
<i>RAR - Dépenses d'investissement</i>		0.00 €
<i>RAR - Recettes d'investissement</i>		41 233.00 €
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2019</u>		
Besoin de financement au 1068		0.00 €
Solde d'exécution reporté		- 22 181.59 €
Résultat de fonctionnement reporté		130 139.05 €

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 045: DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	-150.00	
6063	Fournitures entretien et petit équipt	150.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	22181.59	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		-19051.41
1641	Emprunts en euros		41233.00
TOTAL :		22181.59	22181.59
TOTAL :		22181.59	22181.59

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision budgétaire modificative.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Affaires diverses

1. Elections

Après une modification , les tours de gardes ont été validés.

2. Evènements

Le samedi 18 mai 2019, une visite des ateliers de la Manufacture Vosgienne de Grandes Orgues est proposée aux donateurs pour la réfection de l'orgue.

Le dimanche 19 juin 2019 à 16H30, l'association Jeanne d'Arc de Fontenay propose un concert "Orgue et Choeur" à l'église Sainte Libaire de Lépages sur Vologne.

Le samedi 8 juin 2019 de 10H00 à 22H00, l'association LLA organise son vide grenier sur le parking de l'école primaire Julie-Victoire Daubié. Possibilité de restauration sur place. Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en mairie et téléchargeables sur le site de la commune.

Le dimanche 16 juin 2019 aura lieu le 36ème Rallye Vosgien Grand Est. Les 8 et 9 juin ainsi que les 14 et 15 juin, les participants seront en repérage. Ils ont l'obligation de respecter le code de la route.

Cette année, notez la participation de Sébastien Loeb.

Le samedi 3 août 2019, le Tambouille Festival revient sur la commune. Restauration et buvette gérées par les associations de la commune. Programmation à venir.

3. Nouveautés

Un vendeur de kebab s'est installé sur la place du centre depuis le mercredi 8 mai. Venez le retrouver tous les mercredis soirs.

4. Employés communaux

Avec une seule candidature reçue, Théo TEIXEIRA viendra renforcer l'équipe technique en juillet.

Laurent HOLLARD a été muté au Conseil départemental des Vosges le 01 avril 2019.

5. Travaux

L'association REGAIN de GERADMER est en train de retirer la haie qui se situe au HLM Le Gai Champ. Il y en a pour 3 jours de travaux.

Dans les semaines à venir, les candélabres seront remplacés. La réunion de chantier aura lieu en juin.

Concernant les travaux des rues de Bellevue, des Pins et allée des Capucines, les dernières protections des candélabres ont été posées. A ce jour, la réception des travaux n'a toujours pas été faite. La commune ne peut donc pas demander le versement des subventions.

L'entreprise COLAS a été retenue pour la réfection des chemins communaux : Chemins des Bolottes, des Aulnes et de Moinstot. La notification de marché leur a été transmise.

La réunion de préparation à la réfection de la voirie sur la RD44 aura lieu le vendredi 24 mai avec la Communauté de Communes Bruyères - Vallons des Vosges.

Un devis a été demandé à Hydr'Eau Services pour la reprise de 5 branchements de la rue de l'Eglise sur la conduite principale. La conduite secondaire desservant actuellement ces habitations sera supprimée, ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'eau. Le devis s'élève à 5 951.50 € H.T.

Au niveau du Rendez-vous des Villageois, une clôture va être posée en régie le long de la Vologne afin de sécuriser l'espace.

6. Acquisition

Madame le Maire va signer l'acte de vente du terrain de M. NOURDIN Sylvain à la commune le lundi 20 mai 2019.

7. SRPI

Madame le Maire a été contactée par l'Inspection Académique qui souhaite connaître la position du Conseil municipal sur la fermeture de classe. L'Inspection Académique attend les directives du Préfet et du ministre de l'Éducation Nationale.

8. Mutuelle de Village

Madame DIDIER a eu des informations concernant une mutuelle de village et se demande si la commune ne pourrait pas soutenir cette initiative. A Docelles, la mutuelle a été présentée aux habitants et mise en place. Madame le Maire a pris les documents nécessaires pour se renseigner.

9. Remarques

Jean FOUCHÉ signale que l'eau de son habitation est trouble. Gérard VILLEMIN signale qu'il n'y a eu aucun travaux pouvant perturber le réseau. Affaire à suivre.

Jean-Paul JACQUOT signale le stationnement d'un véhicule depuis plusieurs semaines sur le parking de la rue de la Vologne. Le propriétaire a été identifié et informé.

Hervé LAHAYE demande s'il est possible d'installer 2 panneaux près de la fontaine à boule mentionnant "Interdiction de monter" et "Eau non potable". La pose de ses panneaux étaient prévus.

Séance levée à 21h15.